

Jean-Pierre Sueur, respectait totalement l'intégrité et l'indépendance des communes. Il a dit : « Les Français ont les communes dans le cœur depuis le 14 décembre 1789 », ce qui fait 226 ans ! L'objet de cette loi est simplement de permettre aux petites communes, si elles le souhaitent – et seulement si elles le décident librement –, de s'unir pour constituer, dans des conditions simples et pragmatiques, des communes plus importantes. Il a rappelé qu'il y avait en France près de 10 000 communes comptant moins de deux cents habitants. Il a conclu en indiquant qu'il s'agissait d'une loi de liberté, qui n'imposait aucune contrainte nouvelle.

>> [Lire le texte intégral de son intervention en séance publique](#)

.